



Mikvaot

Michna 3 - Chapitre 3

בֹּר שֶׁהוּא מֵלֵא מֵיִם שְׂאוּבִין וְהֶאֱמָה נִכְנָסֶת לוֹ וְיוֹצֵאָה מִמֶּנּוּ,
לְעוֹלָם הוּא בְּפִסּוּלוֹ, עַד שִׁיתְחַשֵּׁב שֶׁלֹּא נִשְׁתַּיֵּר מִן הָרֵאשׁוֹנִים
שְׁלֹשָׁה לָגִין. שְׁנַיִם שֶׁהֵיוּ מִטִּילִין לַמִּקְוָה, זֶה לֵג וּמִחֲצָה זֶה לֵג
וּמִחֲצָה, הַסּוֹחֵט אֶת כִּסּוּתוֹ וּמִטִּיל מִמְּקוֹמוֹת הַרְבֵּה, וְהַמַּעֲרָה מִן
הַצָּרְצוֹר וּמִטִּיל מִמְּקוֹמוֹת הַרְבֵּה, רַבִּי עֲקִיבָא מַכְשִׁיר, וְחֲכָמִים
פּוֹסְלִין. אָמַר רַבִּי עֲקִיבָא, לֹא אָמְרוּ מִטִּילִין, אֲלֵא מִטִּיל. אָמְרוּ
לוֹ, לֹא כֵן וְלֹא כֵן אָמְרוּ, אֲלֵא שֶׁנִּפְלִי לוֹ שְׁלֹשָׁה לָגִין.

Si une fosse remplie d'eau puisée est remplie d'eau et qu'un canal [d'eau de pluie] y entre et en sort, elle est à jamais dans son état invalide jusqu'à ce qu'on calcule qu'il ne reste plus [dans la fosse] trois log [ou plus, d'eau puisée] de la quantité initiale. Deux personnes qui laissent tomber, l'une un log et demi, l'autre un log et demi, dans un mikvé ; ou quelqu'un qui tord son vêtement et que l'eau tombe [dans le mikvé] de plusieurs endroits [du vêtement] ; ou quelqu'un qui verse [de l'eau] d'un tsirtsour [un récipient en pierre avec une ouverture en filet] et que l'eau tombe de plusieurs endroits [du récipient] ; Rabbi Akiva considère ces [cas] comme valides, et les Sages les considèrent comme invalides. Rabbi Akiva a dit : « Ils n'ont pas dit 's'ils laissent tomber [trois log d'eau puisée, cela devient invalide]', mais plutôt 's'il tombe'. [ce qui implique que cela n'est invalide que si l'eau a été versée d'une seule source] ». Ils lui dirent : "Ils n'ont dit ni ceci ni cela. Mais [ils dirent] : "Celui dans lequel trois bûches sont tombées [est invalidé, et il n'y a aucune distinction entre le fait de tomber d'une ou de plusieurs sources]".



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions